ABONNEMENT

Un an....... 18 fr. Six mois..... 9 Trois nois 4 5)

INSERTIONS

Réclames,

Faits divers,

Journal Politique, Littéraire, d'Intérêt local, d'Annonces Judiciaires et d'Avis Divers PARAISSANT TOUS LES JOURS, LE DIMANCHE EXCEPTÉ

L'Agence Havas, 34, rue Notre-Dame-des-Victoires, et 8, place de la Bourse, est seule chargée à Paris de recevoir les annonces pour le journal.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire.

BUREAUX: 4. PLACE DU MARCHÉ-NOIR, SAUMUR

Les abonnements et les insertions doivent être

Les Magistrats diffamés

Diffamés par qui? par M. Trarieux, ministre actuel de la justice.

Les lecteurs de l'Echo nous pardonneront un retard involontaire à traiter cette question. Nous attendions, nous devions attendre que les grands journaux parisiens se fussent prononcés sur l'opportunité, sur la convenance ou l'inconvenance de l'édit Trarieux dont, jusqu'à présent, le ministre de ce nom n'a point démenti le projet. Aucune des feuilles qui détiennent ou s'arrogent l'autorité en matière de critique gouvernementale ne souffla mot. Il nous est donc permis de supposer que nul « organe » influent ne prend au sérieux la burlesque soucade de M. le garde des sceaux. Voici, dans son essence, le chef-d'œuvre d'inconscience élaboré par M. Trarieux et publié, à titre de ballon d'essai probablement, par les papiers officiels. Nous disons « à titre de ballon d'essai », car nous n'avons vu reproduit nulle part le texte authentique de la foudroyante circulaire annoncée comme imminente par les écrivains à la dévotion sinon du cabinet, au moins à la dévotion de la grande moyenne ou petite chancellerie.

Voici le bibelot :

« Le ministre de la justice s'est préoccupé des conséquences que peuvent avoir les permis de circulation accordés par les Compagnies de chemins de fer à certains magistrats.

» M. Trarieux vient, dit-on, d'écrire aux premiers présidents et aux procureurs généraux à ce sujet. Cette circulaire dit que la chancellerie inter-dit formellement pour l'avenir à tous magistrats d'accepter c des permis de circulation gratuite sur les voies serrées, non plus que des entrées de faveur dans les théâtres, casinos ou établissements analogues. »

On se plaint du discrédit de la magistrature dans le public. Ne devra-t-on point rendre en partie responsable de cette déconsidération le hanneton-Trarieux harcelé par un désir illégitime de casser des vitres pour s'évader de l'obscurité qui le submerge? On a battu en brèche la religion sortie indemne, plus vigoureuse et plus révérée que jamais, des assauts de l'imbécillité franc-maçonnique et autre. On honnit l'armée qui reste impassible ainsi qu'un canon de bronze piqué par un taon. Un seul principe demeurait à peu près inaltaqué: la justice représentée par la magistrature; les anarchistes eux-mêmes hésitaient à la saper. M. Trarieux, ministre de M. Faure, introduit la première cartouche dans le bloc d'indestructible béton.

C'est entendu. D'après l'opinion du gouvernement, le personnel des tribunaux se recrute parmi les parasites et les « tapeurs ». Nous ne sommes point payés pour défendre la magistrature ni pour la souleuir, ce qui serait une outrecuidance de premier calibre; mais nous protestons très hautement, car nous n'admettons pas l'extravagante hypothèse de M. Trarieux. Nous avons meilleure opinion des « disciples actuels de la vieille Thémis » vieille comme les premiers siècles de la création, nous le concédons, - mais aussi jeune comme l'avenir. Qu'on rencontre dans certains milieux judiciaires, sous la toque, l'hermine ou la peau de lapin des fruits secs du droit, des « loupeurs » rentés qui se fausilent dans un prétoire pour s'y créer des relations, une influence, un abri, une retraite assurés et, peutêtre, des « avantages » sur lesquels nous ne voulons point insister, nous l'admettrons..... avec d'infinies réserves. Mais, d'un ou deux cas absolument locaux et particuliers, insinuer subrepticement, parmi le peuple, que la magistrature se compose intégralement d'écornifleurs, de roublards, de faiseurs et de brelandiers, non, mille fois non; cette aberration est interdite surtout à M. Trarieux.

Mème, s'il existe, quelque part, de ces «fricoteurs » assermentés, le devoir vous commande de les dénoncer, de les nommer en toutes lettres, de les balayer solennellement de leurs sièges, en audience et par un jugement publics, de les rayer à jamais des registres de la justice. Autrement, si vous n'apportez pas la fraude irréfragable de vos sourdes et tortueuses imputations, nous croirons légitimement à un cas d'aliénation mentale; et nous peuserons que vous appliquez, à l'ensemble de la magistrature, les... fantaisies dont vousmême vous sentez capable.

Monsieur le ministre, si vous voulez que nous respections les représentants de la justice, commencez par les respecter; et quoique vous arguiez, écriviez et discrétiez, nous continuerons à les respecter envers et contre vous.

Chambre des Députés

Séance du mercredi 10 avril 1895 La caisse des retraites

M. Lemire développe un contre-projet tendant à affecter le crédit de 2 millions à la création de livrets de la caisse des retraites pour la vieillesse au profit des chefs de famille sans antres ressources que leur travail et ayant six enfants au-dessous de 13 ans en vie au moment de la promulgation de la loi. La jouissance de ces livrets commencerait pour le titulaire à partir de l'âge de 65 ans et, en cas de décès, serait assurée à sa veuve à partir du même âge.

L'amendement n'est pas pris en considération.

M. de Ramel propose, sous forme d'amendement, d'insérer dans le texte les mots suivants ou d'autres sociétés de secours mutuels et de prévoyance.

Après quelques mots de M. Léon Bourgeois, l'insertion proposée par M. de Ramel est adoptée.

M. le vicomte d'Hugues développe un article additionnel tendant à ce que le crédit de deux millions soit prélevé par un impôt sur les jeux de bourse.

M. Lebon, ministre du commerce et de l'industrie, le repousse en faisant remarquer que l'impôt nouvellement établi sur les opérations à terme donne déjà dix millions.

A la majorité de 338 voix contre 67, l'amendement de M. le vicomte d'Hugues n'est pas

L'ensemble de la loi est adopté par 515 voix contre 2.

Aujourd'hui, à 4 heure, séance publique.

Les salaires de la femme mariée (PROJET DE LOI GOIRAND)

« ARTICLE UNIQUE. — Quel que soit le régime adopté par les époux, la femme a le droit de recevoir sans le concours de son mari les sommes provenant de son travail personnel, et d'en disposer librement.

» Les pouvoirs ainsi conférés à la femme ne feront point échec aux droits des tiers contre les biens de la communauté. »

La loi Suisse, depuis longtemps en vigueur, est plus large et il serait bon d'ajouter au projet de loi Goirand l'article 2 de la loi Suisse aiusi conçu:

« La femme qui, par son travail, aura acquis des biens personnels, répondra sur ces biens des dettes contractées par elle sans l'autorisation du mari. Elle devra également contribuer proportionnellement à ses facultés et à celles du mari aux frais du ménage commun, à l'entretien et à l'éducation des enfants. Toutesois les biens personnels à la femme ne répondront de ces dernières dettes qu'à défaut de biens appartenant au mari ou à la communauté.

» Ils ne répondront pas des autres dettes contractées par le mari. »

Si on n'adopte cette précaution, les gains de la femme risqueront d'être saisis par des tiers en paiement des dettes contractées par le mari, an cabaret ou ailleurs. Que la femme contribue aux frais du ménage, à l'entretien et à l'éducation des enfants, rien de mieux. Mais il serait fâcheux qu'une loi soit votée à la Chambre, n'offrant à la femme mariée en France qu'une protection illusoire, tandis que les législateurs des autres pays ont trouvé le moyen de protéger efficacement les ménages menacés par l'inconduite du mari.

Au total, les revendications de la loi Goirand sont bien modérées; mais la France est réfractaire à ces heureuses nouveautés qui parfont l'œuvre de 1789, qui l'achèvent, qui l'amplifient. De toutes façons, la Chambre va avoir un attachant thème de discussion et l'on ne peut que féliciter les législateurs qui se préoccupent du sort de la femme si déshéritée chez nous.

La presse allemande

S'il y a un certain plaisir à voir les Anglais dévoiler eux-mêmes les « vices anglais » (voir le procès du gracieux Oscar Wilde), il est aussi un plaisir sans mélange à voir ce qui se passe à Berlin.

Il y a un journal qui s'appelle la Gazette de la Croix, qui est l'organe du parti militaire, le journal de Bismarck, qui a toujours pour la France toutes les sévérités, qui nous foudroie chaque fois qu'elle en trouve l'occasion, qui défend avec fureur toutes les réactions. Quand il y a chez nous le moindre incident, c'est la Gazette de la Croix qui s'en empare pour dénoncer au monde la Babylone moderne et les vilenies de la presse française.

Eh bien l'à en croire certains journaux, tels que la Gazette de Francfort et la Petite Presse, et le Times lui-même, peu suspect pourtant, à en croire les bruits publics, lo directeur de la Gazette de la Croix aurait été prié d'aller diriger ses occupations d'un autre côté, car il aurait mangé 400,000 marcks du fonds social! Et il aurait touché des commissions sur les achats de papier; il aurait trafiqué de son influence, qui n'est pas mince, puisqu'il est non-seulement directeur du journal féodal, mais encore député ultra-conserva-

Est-ce que nous allons profiter de l'occasion pour dire que toute la presse allemande est frappée de mort par la conduite du baron de Hammerstein? Certes non! Et pourtant nous n'oublions pas ce qu'on dit les Allemands lorsque éclatèrent certains scandales chez nous! Allons, chacun son tour, bon voisins I mais avouez au moins que nous niavons pas le monopole des scandales, et que vous avez mauvaise grâce à parler de corde dans les logis. des pendùs.

INFORMATIONS

Les vacances parlementaires

La date de la séparation des Chambres reste ' subordonnée à la décision que prendra la Chambre sur le budget même. Si la Chambre accepte le budget tel qu'il revient du Sénat, on entrera en vacance ce soir, sinon le budget devra retourner une seconde fois au Luxembourg et ce mouvement de va-et-vient, inévitable jusqu'à l'accord final des deux assemblées, pourra retarder de vingt-quatre heures ou quarantehuit heures la séparation.

Quant à la date de rentrée, on hésite entre le 14 et le 21 mai. Ce sont les Chambres ellesmêmes, on le sait, qui à cet époque de l'année, fixent la durée de leur prorogation.

Le Président au llavre

Le Président de la République sera accompagné dans son voyage à Rouen et au Havre par le général Tournier, M. Le Gall, directeur du cabinet, le commandant Bonrgeois, le capitaine de Lamothe et deux autres officiers non encore désignés. - Mme Faure, M. et Mme Berge, Mle Faure se rendront à Rouen et au Havre en dehors du cortège présidentiel.

Voici le programme du voyage :

16 avril. - Départ 11 heures, arrêt à Mantes, arrivée à Rouen à 1 heure 1/2.

17 avril. — Départ de Rouen à 7 heures 30, arrêts à Barentin, Pavilly, Yvetot, Bréauté-Beuzeville et Bolhec, de Bolbec à Lillebonne, trajet en voiture, arrêt et déjeuner à Saint-Romain à une heure; à 3 heures, départ de Saint-Romain en voiture; arrivée à Montivilliers à 5 heures 45, départ par le chemin de ser de Montivilliers; à 5 heures 30, arrivée au Havre.

48 avril. — Réceptions officielles à la sous-

19 avril. — Visite aux hôpitaux.

20 avril. — Déjeuner à la sous-préfecture.

21 avril. — Visite à Graville, Sainte-Adresse, Bléville et Sanvic. Lâcher de pigeons.

23 avril. - Depart du Havre à 2 heures 45; arrivée à Paris 5 heures 45.

L'anarchie et l'armée

Le ministre de la guerre, dans un rapport adressé au Président de la République, déclare que son attention « vient d'être appelée sur les progrès de la propagande faite en faveur de certaines idées subversives dans les corps disciplinaires et les établissements pénitentiaires de l'Algérie ».

Il ajoute qu'il « est à craindre que si l'on n'y porte remêde par une répression exemplaire disciplinaire, cette situation ne soit de nature à créer un véritable danger pour la discipline d'abord, et ensuite pour la société ».

En conséquence, le ministre propose l'envoi des individus dangereux, actuellement aux bataillons d'Afrique, dans les compagnies disciplinaires des colonies, compagnies où le régime est, on le sait, d'une sévérité impitoyable,

Les troupes de la garnison de Paris et les fêtes de Pâques

Le gouverneur de Paris a prévenn les corps de troupes de la garnison que, pour les fêtes de Pâques, les hommes qui n'iraient pas en congé n'auraient que le service du dimanche, c'est-à-dire repos absolu pendant les journées de vendredi, samedi, dimanche et lundi.

Un nouveau fusil

Rome, 9 avril. — On annonce qu'on vient d'expérimenter au polygone de tir de Florence un nouveau fusil inventé par le capitaine italien Cei. Les expériences, auxquelles assistait le prince de Naples qui commande la division de Florence, ont donné, paraît-il, d'excellents résultats.

On a surtout beaucoup admiré la rapidité du tir de la nouvelle arme.

Le prince de Naples a vivement félicité l'inventeur et lui a déclaré qu'il espérait que le nouveau fusil resterait la propriété de l'Italie.

Mort d'une centenaire

Alençon, 40 avril. — M^{II} Barbot, de Cuissai, près Alençon, vient de s'éteindre avec toute sa connaissance à l'âge de cent ans un mois et dix jours, étant née le 7 ventôse an III. Elle a succombé à un refroidissement.

Actualités

Sous ce titre, le *Charivari* représente un fantassin et un matelot, en train d'ouvrir des caisses — à Madagascar.

Ils s'écrient :

- « Enfin! voilà les fusils. Mais les cartouches?....
- --- » On les charge en ce moment à Tou-lon l... »

Bien nature, hélas l

CHRONIQUE LOCALE

ET RÉGIONALE

Atelier d'Arconnerie de Saumur

Par décision ministérielle du 7 avril 4895, M. Espuig, capitaine d'artillerie, commandant la 40° compagnie d'ouvriers d'artillerie, a été nommé directeur de l'Atelier d'Arçonnerie annexé à l'Ecole de cavalerie de Saumur, en remplacement de M. le commandant Durel, décédé.

SAUMUR

Commencement d'incendle rue de Politiers

Un commencement d'incendie s'est déclaré ce matin, à 6 heures, dans une maison, rue de Poitiers, n° 6. Cet immeuble appartient à M. Royer, qui habite la ferme du Moulin-Joly, et a pour locataires M. et M™ Sergent, aubergistes.

Le fen a pris dans les combles, où M. Sergent logeait des ouvriers terrassiers et paveurs. Il y avait trois lits qui ont été la proie des flammes. La toiture est complètement brûlée.

Au bout d'une demi-heure de travail, le fen a été éteint. La pompe de Nantilly seule a été mise en batterie. Celle de l'Etat, amenée par les employés de la gare, a été presqu'aussitôt remisée.

Ivresse et tapage

Hier soir, un « trimard » en goguette, de passage place de la Bilange, causait du tapage. Il a été cueilli par la police et mis au violon, où il a cuvé son vin cette nuit.

La même scêne se reproduisait dans l'instant, rue Saint-Jean, mais par une « dame », qui a été mise de la même façon au violon. Tous les deux, ce matin, regrettaient amèrement le scandale de la veille, et ont promis de ne plus recommencer.... jusqu'à la ville voisine.

Musique Municipale

La Musique Municipale de Saumur inaugurera ses concerts d'été dans le Square, le dimanche 24 avril courant, à 4 heures du soir.

x i opi amme	
1. Le Czarewich, allegro	ETCHEPARE
2. Ouverture de Tancrède	Rossini.
3. Arc-en-ciel, grande valse	FOARE.
4. La Juive, fantaisie	HALÉVY.
5. Honneur et Patrie	SERPETTE.

ÉLEVEURS

Le Chef de musique, V. MEYER.

M. de Grandmaison a adressé au ministre de l'agriculture la lettre suivante. Espérons, pour nos éleveurs de la Vallée et du canton de Vihiers, que ces justes réclamations seront écoutées :

- « Monsieur le Ministre,
- » J'ai l'honneur d'appeler votre attention sur la moyenne des saillies des étalons de l'Etat dans le département de Maine-et-Loire, ces dernières années. J'ai l'avantage d'appeler particulièrement votre sollicitude sur la campagne de monte de 1895 dans l'arrondissement de Saumur. A peine commencée, elle donne tout lieu de croire qu'elle sera beaucoup plus forte que celle de l'an dernier.
- » Dôjà les juments amenées aux stations sont obligées d'être remises à un autre jour que celui de leur première visite, par suite du grand nombre de juments présentées et de la règle imposée par l'administration des Haras, qui ne permet de laisser saillir les vieux chevaux que deux fois par jour et les jeunes une fois seulement.
- » L'arrondissement de Saumur possède un assez grand nombre de juments très améliorées et les éleveurs du canton de Vihiers désireraient vivement un étalon de croisement de pur sang.
- » L'effectif du Dépôt d'Angers ne permet pas de donner un étalon de cette race à la station de Vihiers.

» J'ai l'honneur de faire appel, Monsieur le Ministre, à votre bienveillance si connue en faveur de l'élevage français, pour vous prier de bien vouloir accorder dés à présent pour la monte actuelle cet étalon de pur sang réunissant toutes les qualités nécessaires pour faire, par un bon croisement, des chevaux de remonte.

» Veuillez agréer, Monsieur le ministre de l'agriculture, avec mes remerciements anticipés, l'assurance de ma haute considération.

> » Dr Grandmaison, » Député. »

Avis aux pêcheurs

Sur la demande d'un groupe de conseillers municipaux de Paris, le préfet de la Seine a remis au dimanche 21 avril inclus la fermeture de la pêche dans le département de la Seine afin de permettre à bon nombre de pècheurs parisiens de donner libre cours à leur innocente passion pendant les vacances de Pâques.

M. Dupuy-Dutemps, ministre des travaux publics, a décidé d'étendre cette bienveillante mesure à la France entière.

La pêche reste donc ouverte dans tous les départements jusqu'au dimanche 21 avril inclus.

AMBILLOU

Inauguration d'école

Le dimanche 28 août, à 2 heures du soir, aura lieu, à Ambillou, l'inauguration de la nouvelle école des filles.

Cette inauguration sera présidée par M. le Préfet, assisté de M. le Sous-Préfet de Saumur. Un banquet par souscription terminera la fête.

Ce banquet aura lieu à 5 heures du soir ; le prix en est fixé à 3 fr.

Les personnes qui désirent en faire partie sont priées d'envoyer leur adhésion avant le 22 avril courant, terme de rigueur.

Pièces étrangères

Un de nos amis s'étonne du fait suivant :

L'autre jour, il se présente au guichet d'une caisse de l'Etat pour toucher de l'argent. On lui donne cinquante centimes en sous. Et jugez de son étonnement: sur les cinq pièces de billon qu'on lui donne, pas une française; espagnoles, anglaises, voire même italiennes, et c'est tout. Il refuse naturellement, et l'employé, se gardant d'insister, lui rend de la monnaie française.

Notre ami se demande, avec raison, pourquoi les employés des caisses de l'Etat s'efforcent encore d'écouler dans le public des pièces démonétisées que, depnis l'année dernière, ils refusent de recevoir.

Voilà une question qui gagnerait à être résolue.

Noyé en Loire

Un grave accident est arrivé avant-hier en Loire, en face de la Bohalle.

Un pécheur de cette commune, le nommé Tesnier, se trouvait en bateau, lorsqu'en voulant retirer des filets il perdit l'équilibre et tomba dans l'eau.

Son corps, entraîné par le courant, n'a été retrouvé que plusieurs mêtres plus loin.

La foire d'Augera

Favorisée par le beau temps, la foire de mardi qui, en général, a été bonne, avait attiré un grand nombre de personnes à Angers.

Dès huit heures du matin, une énorme quantité de chanvre avait été amené sur la place du Pélican, et en peu de temps tout a été vendu, toutefois avec une baisse assez sensible.

Le marché aux porcs était bien achalandé, les petits cochons de lait figuraient en grand nombre, malgré la quantité ils se vendaient avec une forte hausse. Mar au 3 nous mais du 0 gon arec leme

d'An Mans

voté

séant

claus

gate

«

ble (S

lui co

violet

méde

decla

La da

partie

honor

rin s'

l.'a

(Vieni

trouve

nier p

à dire

lamen

11 p

Cyr m

la fore

mais

antres

crain!

dire,

l'usin

Claud

men!

serve

ne qu

Baptis

leur p

Jetait

patern

XU9

terieus

par m

terdict

J'ai

sume.

mes de

sans o

de gro

logs c

mémo

Airelle

colanc

Les courards et les gros trouvaient facilement acheteurs.

Comme celui aux porcs, le marché des bœuſs, vaches et veaux n'a rien laissé à désirer, tout s'est enlevé assez promptement. Les prix se maintenaient sur la foire de mars, touteſois on notait une légère hausse sur les vaches.

La vente des chevaux à également été bonne. Malgré une baisse sensible, la vente du foin et de la paille a été insignifiante.

Le foin se cotait de 50 à 60 fr. et la paille de 40 à 45 fr. les 1,030 kilos.

Voici la mercuriale :

Froment, 4re qté, le décalitre, 4 45; 2e qté, 4 35. — Seigle, 4 fr. — Orge, 4 fr. — Avoine grosse, 1 fr. 40; menue, 4 fr. — Pommes de terre, * 40 à * 90. — Foin, le quint. met., 6 fr. — Paille de froment, 4 fr. — Farines, 28 fr. — Beurre, le kil., 2 40. — Poulets, la couple, 5 50 et 7 fr. — Œufs, la douz., * 70. — Bœuf, le kil., 4 40 à 2 fr. — Vache, 1 20 à 4 90. — Veau, 4 40 à 2 fr. — Mouton, 4 à 2 20. — Porc, 4 80.

Cépages exotiques

La libre circulation des cépages exotiques est antorisée dans la commune de Cheviré-le-Rouge, canton et arrondissement de Baugé (Maine-et-Loire).

TOURS

Les permissions ajournées

Les permissions de Pâques, qui devaient commencer hier au 66e d'infanterie, viennent d'être suspendues à la suite de plusieurs cas de fièvre scarlatine qui viennent de se produire.

On a fait descendre les effets de literie et les effets des hommes dans la cour du quartier afin de leur faire prendre l'air, et pour désinfecter les chambres. Mais jusqu'à présent l'é-

Feuilleton de «l'Echo Saumurois »

AU MOULIN

Au bal on préluda par une danse bizarre : tous les balais du village, réquisitionnés de gré ou de force, furent amoncelés en petits bûchers et allumés sur le prélongeant la rivière. Les garçons sautaient par dessus la flamme, essayant d'entraîner leurs danseuses qui poussaient des cris de Mélusine. Quelques filles hardies ou pressées — le dicton justificatif de cet incendie factice précisant que « toute demoiselle qui brave le feu sans dommage est mariée dans l'année » — se risquèrent, en relevant leurs coullons, à traverser le foyer, dès qu'il fut converti en brasier. Aucune d'elles ne se plaignit d'un préjudice quelconque et nous ignorons si le proverbe se réalisa.

Cet intermède consommé, on dansa au grincement d'un violon et d'une clarinette, tout ce qu'il y avait de mieux en fait d'orchestre dans la commune et les environs. On sauta jusqu'à huit heures du matin; et personne ne demanda

grace, personne ne déserta l'aire. Baptiste et Mme d'Avrolles ouvrirent le bal vis à vis de M. Morel et de Périne. Ensuite, Tranquille valsa, fort convenablement ma foi, avec Mme de Nesves. La marquise et M. Morel distillèrent, avec la noblesse et la grace du passé, un menuet qui leur valut un triomphe. Après eux, M. Leroux et Mir Morel, Grand-Claude et Blanchette exécutèrent en perfection une bourrée morvandiante. Maman d'Avrolles semblait avoir recouvré ses vingt ans et se dodelinait sur son banc, en marquant du talon la mesure, quand elle ne figurait pas aux contredanses. Mºº de Nesves ne refusa ni quadrille ni polka. Vers six heures du matin, Baptiste et Périne sollicitérent un moment de repos unanimement octroyé et prirent congé en même temps que M^{ne} Andrée et ses mère et grand'mère, tandis que l'infatigable M. Morel improvisait, dans la cuisine, un déjeuner auroral. M. Leroux, « parti pour la gloire », hasarda « la rôtie aux mariés et le vin de chambouillant ». M. Morel combattit la proposition à laquelle adhérèrent seuls tous les jeunes hommes. La majorité, composée de gens sensés, se joignit au père et enterra la motion.

Le lundi, il fallut cesser la fête, pour retour-

ner au travail et se séparer. M^{ne} Andrée suivit sa mère et son aïeule. Avant de monter en voiture, et en embrassant madame Baptiste Morel, bien sincèrement alors, la marquise passa au doigt de la meunière une superbe bague enrichie d'un brillant. Comme Périne se débattait, prétextant que le don était trop luxueux pour elle, qu'il lui serait impossible de reconnaître cette munificence:

— Acceptez en souvenir de moi, en pardon de mes méchancetés, ma petite, et taisez-vous l dit M^{me} d'Avrolles renouvelant son cordial baiser. Car, d'ici peu, je ne ferai plus endèver ni vous ni les miens.

Je n'ai revu d'une façon suivie Baptiste et Périne, conclut la narratrice, que six ans plus tard, après mon mariage avec M. de Vieux-champ ici présent. J'ai indiqué sommairement plus haut comment et à quelle époque je perdis ces chers amis. Cinq mois après la noce, miss Clair revint au moulin accumpagnée de ses pettis frères. Elle y reparut anémique, rongée par la cousomption, languit quelque temps et mourut pendant la chute des feuilles. On l'enterra « en famille » près de Germain Boyer, dans le cimetière de Mailly. La veille

de son décès, elle me demanda et ma mère permit que j'allàsse recevoir son adieu. Elle m'aimait bien, la pauvre Clair; mais j'étais déshabituée d'elle, par l'inconstance et la frivolité des jeunes filles, et sa mort ne me produisit qu'une passagère impression. Baptiste et Périne ont fidèlement entretenu sa tombe; aujourd'hui, Grand-Claude et Armand — le fils ainé de Man' nou — les suppléent dans cette pieuse mission. Chaque année, deux jours avant la Toussaint, je leur envoie, en même temps que ma couronne d'immortelles dédiée à Nourrice et à son mari, une couronne pour M¹¹º O'Connor.

Les deux gamins, Jack et Tommy, un peu sauvages, un peu vagabonds, surent redressés par Baptiste qui les changea en bons ouvriers. L'un devint mécanicien de navire — il aimait d'instinct la mer, comme M. Morel aimait la terre —; le second est sorgeron maréchal-ferrant au bourg de Mailly. Périne a eu quatre garçons charpentés sur le patron de leur père. Elle est tombée impotente vers sa quarantième année, de sorte que Baptiste n'a pas vu se complèter la demi-douzaine qu'il espérait Les gars ont contracté d'excellents mariages. L'un, Armand, mon préséré, mon « sillot » pour tout

Reproduction interdite.

pidémie ne présente aucune gravité, et ces précautions sont prises par simple mesure de prudence.

Le 66e au Ruchard

Le 66e d'infanterie quittera Tours le 20 juillet, pour se diriger sur le camp du Rnchard. Du 20 au 27, il fera avec le 32° revenant du camp à Tonrs des manœuvres de garnison, et par suite n'arivera au camp que le 27 juillet où il restera jusqu'au 14 août, jour de sa rentrée à Tours.

Carnet mondain

Nous annoucions, il y a quelques jours, le mariage du capitaine de Tarragon, instructeur au 3e dragons, avec MIIe Marie Cesbron-Lavau; nous relevons dans les publications de la semaine dernière, celui de M¹¹ de Tarragon, sœur du capitaine et fille du comte Albert de Tarragon et de la comtesse, née Collomb-d'Arcine, avec M. de la Quintinie. Ce mariage unit également deux très vieilles familles originaires d'Espagne et de Saintonge.

LE MANS

La direction théâtrale

M. Morin (le nouveau directeur des théâtres d'Angers et de Saumur), à qui M. le Maire du Mans a envoyé copie du cahier des charges voté par le Conseil municipal dans sa dernière séance, a répondu qu'il en acceptait toutes les

Il ne reste donc plus qu'à échanger les signatures, - ce qui aura lieu, à moins d'événements imprévus, avant la fin de la semaine.

Un crime dans la Sarthe

On écrit du Mans :

« Un crime vient d'être commis à Bonnetable (Sarthe). Un nommé Thorin, rentrant chez lui complètement ivre, a frappé sa feinme d'un violent coup de couteau dans le bas-ventre. Un médecin aussitôt appelé auprès de la blessée a déclaré qu'il y avait peu d'espoir de la sauver. La dame Thorin est âgée de 25 ans. Elle appartient, comme son mari d'ailleurs, à une très honorable famille, mais depuis longtemps Thorin s'adonnait à la boisson. »

Le meurtre de Salut-Cyr

L'affaire des braconniers de Saint-Cyr (Vienne), dans laquelle le jeune Grandjean a trouvé la mort, continue à émouvoir au dernier point l'opinion publique et on s'accorde à dire que la lumière n'est point faite sur ce lamentable drame du braconnage.

Il paraît, d'après ce qu'on raconte à Saint-Cyr mème, qu'il y avait dix braconniers dans la forêt du Dessend le jour de la catastrophe, mais que le nombre se trouva réduit à six, les autres s'étant enfuis précipitamment dans la crainte d'être pris par les gardes.

dire, succède au père dans l'exploitation de l'usine; les trois autres cultivent. Grand-Claude, promu farinier en chef après l'avenement comme patron de Baptiste Morel, conserve son grade sous le fils. Blanchette et lui ne quitteront le moulin que « les pieds, en avant ». Leurs deux fils, André-Baptiste et Baptiste-André, élevés sur et dans l'eau comme leur père — qui, dès leur huitième année, les jetait en pleine rivière pour leur apprendre à nager - ont embrassé l'ancienne profession paternelle : ils flottent les trains ; et ce sont eux, j'en suis persuadée, qui m'apportent mystérieusement le gibier et le poisson soulevés par mon vieux Tranquille aux époques d'interdiction.

J'ai fini, mes chers auditeurs, et je me résume. J'ai été heureuse sur les genoux de ma mère, heureuse avec mon mari, heureuse avec mes démons d'enfants. Et cependant, tous ces immenses bonheurs superposés — soit dit sans offenser mon cher époux qui me riboule de gros yeux en prévision de ma restriction tous ces bonheurs ne sauraient effacer de ma mémoire, ni même affaiblir le souvenir des Airelles et de ses habitants. Une partie de mon ensance est, quand même, ensevelie là bas,

On dit aussi que le sixième braconnier, dont nous n'avions pu donner le nom, a déjà comparu devant la Cour d'assises de la Vienne sous l'accusation d'homicide par imprudence. Il y avait en en esset mort, mais l'accusé a été acquitté.

Andrault, l'auteur involontaire de la mort du jeune Grandjean dont le nom véritable est Day, Grandjean n'étant qu'un sobriquet, a été écroué à la prison de Poitiers. Il est âgé de 35 ans et est originaire de Bonneuil-Matours. Quand il a atteint le jeune Day, celui-ci se trouvait, paraît-il, dans une brande qui n'était pas assez haute pour le dissimuler tout-àfait.

La mort du jeune Day n'a pas été instantanée comme on l'avait dit tout d'abord. C'est pendant le trajet, entre le lieu de l'accident et le domicile de ses parents où on le transporta aussitôt, qu'il rendit le dernier soupir. Il avait été frappé par deux chevrotines, l'une près du sein gauche, l'autre un peu plus bas. Celle-là avait traversé le corps de part en part.

Il paraît aussi que l'un des braconniers, Mathias, qui se trouvait à côté de Day, a reçu une autre chevrotine qui l'avait atteint au genou droit, mais légèrement.

État Civil de Saumur

NAISSANCES

Le 9 avril. - Etienne Jouhier, hameau du Clos-Bonnet.

Le 10. - Albert-Henri Decorce, rue Saint-Nicolas, 38; - Suzanne-Gabrielle Raizin, rue Porte-Neuve.

DÉCÈS

Le 9 avril. - Ferdinand-Charles Fermé, lieutenant de vaisseau en retraite, officier de la Légion d'honneur, 72 ans 1/2, époux de Julie-Henriette Orré, rue du Temple, 20.

Le 10. — François Maupoint, journalier, 65 ans, époux de Madeleine Sanmur, rue de l'Hôtel-Dieu, 31.

Bibliographie

La grande édition nationale de LA FRANCE ILLUŠTREE, par Malle-Brun, est une œuvre hors ligne, que son exceptionnelle valeur recommande à tous, comme le plus magistral monument patriotique. — Il n'est aucun tableau de notre pays, de nos possessions extérieures qui soit aussi complet, aussi saisissant, aussi vivant, où s'harmonisent avec autant de charme le coloris et l'attrait des descriptions pittoresques, le puissant intérêt des anecdotes, des épisodes et des récits historiques, l'infinie variété des détails sur les branches innombrables de l'activité humaine. LA FRANCE ILLUSTRÉE s'appuie sur des données statistiques d'une rigoureuse exactitude, d'une instuctive actualité, les senles qu'il soit sacile de lire et de consulter, tant la disposition en est ingénieuse. Tirée avec le plus grand soin par l'imorimerie Quantin, elle est accompagnée de superbes et nombreuses tllus-

dans le petit village Bourguignon, auprès du moulin, auprès de ceux que j'aimais de toute ma jeune âme, et qui m'ont aimée de tout leur A. M. tendre cœur.

FIN.

Notre nouveau Feuilleton

Nous commencerons demain la publication d'un nouveau feuilleton :

Le Crime de Maltaverne

PAR Charles BUET

Cet ouvrage, plein d'intérêt et écrit avec verve, ne manquera pas d'avoir beaucoup de succès auprès de nos lecteurs.

LES FRERES MAHON médecins spéciaux a obtienneut mille guérisons par an dans les hôpitaux ». Maladies de la peau et du cuir chevelu, teignes, dartres, chute des cheveux, etc. Le docteur Mahon, chargé pendant trente ans de traiter à l'hôpital d'Angers, consulte le dernier dimanche de chaque mois, à Angers, de 1 à 4 heures, à l'hôtel d'Anjou. Dépôt des Pommades Manon à Saumur, à la pharmacie Perrin. - Paris, rue du Pas-de-la-Mule, 2, et correspondance.

trations de Clerget, de cartes et de plans en couleurs, d'une admirable clarté, dressés et gravés spécialement par Erhard. Malgré toutes ces richesses, qui font de LA FRANCE ILLUS-TREE un ouvrage luxueux, les éditeurs Jules Rouff el Cie la mettent à la portée de tous par son prix et par son mode de publication; ils en font paraître chaque semaine un fascicule qui ne coûte que 90 centimes, et qui contient 48 pages de texte et de gravures, grande format in-octavo, avec cartes et plans en couleurs.

Bulletin Météorologique du 11 Avril

Observations de M. DAVY, opticien, place de la Bilange, 25, Saumur.

Hier soir, à 5 h.	Baromètre.	The au-dessus	rmomėtr 180
Ce matin, à 8 h.	771 m/m	au-dessus au-dessus	15° 21°
Midi, Hausse,	5 m/m	au-nessus	210
Baisse,	» m/m		
Température minis	ma de la nuit	au-dessus	100

BULLETIN FINANCIER

10 avril 1895.

Le marché est toujours peu animé et par suite la nuance générale est plutôt la lourdeur.

Le 3 0/0 est à 102.87 1/2. On s'inquiète un peu des déficits grossissants à chaque trimestre dans le rendement des impôts.

Les établissements de crédit sont un peu moins fermes. Le Foncier s'inscrit à 920, le Crédit Lyonnais à 825.

Nos grands chemins sont calmes.

L'Italien est à 88.40, peu brillant. Légère reprise de l'Extérienre à 73 7/16. Toujours un peu d'hésitation sur les valeurs ottomanes.

Au comptant, les obligations 5 0/0 de la Compagnie électrique de la rive gauche de Paris sont à 87.50.

On estime que le dividende de l'action des Charbonnages de Sosnowice atteindra 40 fr.; on cote l'action à 857.50

En Banque, la Big Blow Golde est à 32.50.

La Monte Rosa cote 140. Le Bon Gulf Lands est à 30 fr.

L'action des grandes Fabriques de papier de Paris s'inscrit à 405.

Exigez de vos fournisseurs qu'ils ne vous donnent que du Tapioca Rils.

Les Bouilleurs de Crû

Dans une récente brochure, je me suis appliqué à démontrer, à l'aide de documents précis, que les bouilleurs de crû ne méritent pas la mauvaise réputation qu'on leur

Que la fraude qui leur est imputable a été démesurément exagérée;

Que les mesures proposées contre eux améneraient—l'expérience du passé le prouve jus-qu'à l'évidence — une décroissance dans le chistre de la production et, par là, une diminution dans les recettes du Trésor;

Qu'elles atteindraient sûrement les honnètes gens, innocents de toutes les fraudes qu'on leur impute, et qu'il n'est pas le moins du monde certain qu'elles frapperaient les coupa-

Que maltraiter ainsi, sans raison appréciable, sans utilité constatée, ces agriculteurs au moment même où les soulfrances s'accentuent dans les campagnes, serait commettre une iniquité et accomplir un acte impoliti-

Que ces mesures seraient inefficaces et con-

traires au but poursuivi;

Que leur énormité apparaîtrait d'autant plus qu'elles coincideraient avec l'exonération de l'exercice chez les débitants, exercice qui serait ainsi transféré du cabaret à l'habitation du cul-

Oue la fraude peut être atteinte au moins aussi efficacement par des moyens que je me suis permis de signaler et qui ont, il est vrai, le tort grave- même à mes yeux- de n'avoir pas été inventés par l'administration.

J'ai conclu de tout cela que si le législateur a le pouvoir de modifier, de réformer, et même de supprimer le droit des bouilleurs de crû, il a, dans les circonstances actuelles, le devoir de le respecter.

Je n'ai pas convaincu tout le monde. Je m'en doutais. L'honorable M. Turrel, notamment, n'est pas convaincu, et il vient de

faire et de déposer sur le bureau de la Chambre une proposition de loi dans laquelle il malmène les bouilleurs de crù.

Ce sont les considérations qu'il développe à l'appui de sa proposition qui me déterminent

Ce que je reproche à l'honorable M. Turrel, ce n'est pas d'être un ennemi des bouilleurs de crû. Si j'aime la liberté pour moi-même, je sais la respecter chez les autres. Ce que je me permets de critiquer dans son exposé des motifs, c'est l'affirmation d'un fait absolument in exact. Et comme l'argumentation de M. Turrel repose tout entière sur ce fait, on conçoit l'importance que j'attache à démontrer combien sont fausses et cette argumentation ellemême et les conséquences qu'il en tire.

Tout le monde sait que le grief invoqué contre les bouilleurs de crû consiste dans les pertes que la fraude qu'ils commettent occasion-

nerait au Trésor.

Or, j'ai établi, avec les statistiques de l'administration elle-même, qu'en comparant les résultats de trois années entières pendant lesquelles le privilège a été supprimé en France, avec les années qui ont précédé et celles qui ont suivi l'application de cette mesure, on trouve que le Trésor n'a rien gagné à la suppression du privilège et qu'il a, au contraire, rempli ses caisses à partir de 1875 au moyen de son rétablissement.

J'ai complété cette première démonstration

par une autre aussi concluante.

J'ai recherché, toujours au moyen de documents officiels, quelle a été à ces diverses périodes, sous les deux régimes opposés, le rapport existant entre les quantités soumises à l'impôt et celles fabriquées, et j'ai prouvé que ce rapport avait été de 65, de 63 et même de 55 0/0 sous le régime de la suppression du privilège, tandis qu'avant sa suppression comme après son rétablissement, cette proportion avait été de 80 0/0.

Que répondre à cela ? N'est-ce pas la preuve indéniable que la fraude a été beaucoup plus grande sous le régime de la suppression de l'exercice que pendant les périodes qui ont précédé ou suivi ce régime?

Or, c'était bien ce qu'il fallait démontrer. L'honorable M. Turrel essaie de se tirer d'affaire au moyen d'une confusion de dates.

Il fait entrer, pour les besoins de sa démonstration, l'année 1872 dans la catégorie des années appartenant au régime du privilège. Il se trompe, car la loi qui a abrogé le privilège est du 2 août 1872, et par suite antérieure à la récolte de cette année-là.

L'alcool provenant des produits de 1872 a donc été fabriqué sous l'empire du régime nouveau, celui de l'exercice chez les bouilleurs

Cette constatation fait tomber toute l'argumentation échafaudée par M. Turrel sur une errenr dont les constatations suivantes démontrent toute l'étendue.

Les droits ont été officiellement perçus :

		ad if manage, Assembly 1000 Laft 9400	Hectolitres
'n	1869	Régime du privilège sur.	1.008.750
		Mème régime	882.790
		Mème régime	4.013.216
		Régime nouveau, le pri-	100
		vilège étant supprimé le	
		2 août avant la récolte.	755.464
	1873	Même régime	934.450
		Même régime	970.599
		Même régime	4.019.052

La vérité est donc que l'établissement du regime de la persecution des bouilleurs de cru a fait tomber, dès la première année d'expérience, de 1,013,216 hectolitres à 755,464 hectolitres, les quantités d'alcool soumises aux droits et qu'on n'est parvenu que la dernière année de ce régime suneste à rattraper les droits qu'on percevait sous le régime opposé sept ans avant, en 1869.

M. Turrel ajoute:

Dès que la loi fut abrogée, il y eut tout de suite 18,000 hectolitres d'alcool taxés en moins. L'efficacité fiscale de la réglementation des bouilleurs de crù est indiscutable.

Autre assirmation aussi téméraire que la pre-

(A suivre.)

Le maître. - Si mes trente élèves mangent en tout 120 pommes, 150 pruneaux et 90 abricots, qu'aura chacun d'eux? - Mal au ventre.

Le Gérant, L. DELAUNAY.

Le meilleur tonique, dépuratif, antiglaireux et antibilieux connu est la Tisane Dussolin. C'est un fortifiant et reconstituant des forces et du sang. La Tisane Dussolin produit un effet Dépuratif, Laxatif ou Purgatif, suivant les doses, et guérit la Constipation en régularisant les fonctions. Pris: 4'50 le fiacon. - Se trouve à Parle, chez DERBECQ, Phim, 24, rue de Charonne, et toutes bonnes Pharmasies de France.

Dépôt à Saumur, Pharmacie DESCHAMPS, 44, 43, 45, rue Saint-Jean.

Etudes de Me BOUTILLIER SAINT-ANDRÉ, avoué-licencié à Saumur, rue du Temple, nº 7, successeur de Me Coquebert de NEUVILLE,

Et de Me LELIÈVRE, notaire à Saumur, rue Beaurepaire.

PAR LICITATION Aux enchères publiques

MAISONS

Et divers autres Immeubles

Situés communes de Saint-Lambert-des-Levées et de Saint-Martin-de-la-Place.

L'ADJUDICATION aura lieu le Samedi 4 Mai 1895, à midi, en l'étude et par le ministère de Me LELIEVRE, notaire à Saumur, commis à cet effet par le jugement ci-après énoncé.

(In fait savoir à tous ceux qu'il appartien-

Qu'en exécution d'un jugement rendu par défant entre les parties ci-après nom-mées, par le Tribunal civil de Saumur, le sept mars mil huit cent quatre-vingtquinze, enregistré,

Aux requête, poursuite et diligence de: Madanie Henriette Ollivier, Apouse de M. Luuis Ory, propriétaire-cultivateur, avec lequel elle demeure à Allonnes, et celui-ci tant en son nom personnel que pour assis-ter et autoriser son épouse et la validité de la procédure en ce qui le concerne, Ayant Mo BOUTILLIER SAINT-ANDRÉ

pour avoué : Et en présence ou eux dûment appelés de :

1. Madame Marguerite Ory, veuve de René Ollivier, propriétaire, demeurant à Saint-Lambert-des-Levées; 2. Madame Marguerite Ollivier, épouse de Engène Tessier, propriétaire - cultivateur, avec lequel elle demoure à Aunet, commune

de Montrenil-Rellay; 3. M. Eugene Tessier, propriétaire-cultivateur, demeurant à Annet, commune de Montreuil-Bellay, pris tant en son nom personnel que pour assister et autoriser son épouse sus-nommée, et la validité de la procédure en ce qui le concerne;

4. M. René-François Ollivier, propriétairecultivateur, demeurant à la Renardière, commune de Saint-Lambert-des-Levées;

Le lundi vingt-neuf avril mil huit cent quatre-vingt-quinze, à midi, en l'étude et par le ministère de Me LELLEVRE, notaire à Saumur, commis à cet effet par le juge-

ment sus-énoncé, Il sera procédú à la vente sur licitation, aux enchères publiques, des immeubles ciaprés désignés.

DESIGNATION

PREMIER LOT

La ferme du Petit-Bois, sise à Saint-Lambert-des-Levées, comprenant:

1. Bâtiments d'habitation et d'exploitation, cour et jardin, contenant ensemble environ trente et un ares treize centiares : 2. La pièce de terre dite Pièce-de-l'Ou-

the destablished the stables of

che, sise derrière les bâtiments ci-dessus désignés, contenant environ trois hectares quarante-cinq ares;

3. Une pièce de terre, sise au-devant des bâtiments, cour et jardin ri-dessus désignés, contenant environ un hectare soixante-cinq

4. Un pré, dit le Petit-Pré, contenant environ cinquante-un ares cinquante centiares. Le tout d'un seul tenant et d'une contenance totale d'environ cinq hectares quatrevingt-douze ares soixante-trois centiares, et porté au cadastre sous les numéros 34, 35, 33, 36 P et 32, section B.

Mise a prix, vingt mille francs, ci. 20,000

DEUXIÈME LOT Deux parcelles de terre et pré, sises à

Saint-Lambert-des-Levées, L'une dite le Petit-Pré-du-Chapeau, d'une contenance d'environ trente - huit ares

treize centiares, L'autre dite Pièce des Pironnières, d'une contenance d'environ vingt et un ares vingt

et un centiares. Les deux parcelles se tenant et d'une contenance totale d'environ cinquante-neuf ares trente quatro centiares, joignant vers le nord M. Duhamel et M. Taunet et d'au-tre part la ferme de Petit-Bois, sus-dési-

Mise à prix, quinze cents francs, ci 1,500 TROISIÈME LOT

1º Une maison, sise à la Garenne ou à l'Ouche-Prunier, commune de Saint-Lambert-des-Levées, comprenant quatre chambres, grenier 20-dessus, écurie, cellier, hangar, toit à porc, cour, jardin, puits et quarante-quatre ares environ de terre et rangées de vigne, sis au même lieu, en face

la maison; Le tout d'un seul tenant et d'une contenance totale d'environ quarante-six ares soixante-nenf centiares, joint au nord M. Milsonneau, au midi M. Gouby, an levant

M. Cèdre et au couchant M. Lambleu; 2º Environ quarante-nenf ares cinquante centiares de terre et rangées de vigne, à la Jambonnière, commune de Saint-Lambertdes-Levées, joignant au nord un chemin, au midi un chemin, au levant Gaté et au couchant Guyomard.

Mise à prix, cinq mille francs, ci. 5,000 QUATRIÈME LOT

Une pièce de terre, dîte la Grande-Piècedes-Pironnières, sise à Saint-Lambert-des-Levées, contenant environ un hectare dix ares, joigant au nord la ferme des Erabes, à l'est Moreau, au midi Delomène et à l'ouest Hallouin.

Mise à prix, trois mille francs, ei. 3,000 CINQUIÈME LOT

Cinquante-cinq ares environ de terre, dans la Pièce-de-la-Gagnerie, sise à Saint-Lambert-des-Levées, joignant au levant un chemin, au midi M. Perreau, au nord M. Lemoine et au couchant M. Perreau. Mise a prix, quinze cents francs, ci. 1,500

SIXIÈME LOT Onze ares de terre, au canton du Champ-Peltier, commune de Saint-Martin-de-la-Place, joignant au nord un chemin, à l'est Balème, an midi Cornilleau et à l'ouest Har-

Mise à prix, cent francs, ci..... 100

Total des mises à prix : trente-un mille cent francs, ci. 31,100

Pour tous renseignements, s'a-

Soit à Me BOUTILLIER SAINT-ANDRÉ, avoué à Saumur, poursuivant la vente;

Soit à Me LELIEVRE, notaire à Saumur, rédacteur et dépositaire du cahier des charges.

Fait et rédigé par l'avoué soussigné. Saumur, le ciuq avril mil huit cent quatre-vingt quinze.

BOUTILLIER SAINT-ANDRÉ.

noregistré à Saumur, le avril mil huit cent quatre-vingt-quinze, fo,, co. Reçu un franc quatre-vingt-huit cen-times, décimes compris Enregistré à Sanmur, le times, décimes compris.

Signé: DAUPHIN.

Etude de Me BRAC, notaire.

KOUER

DE SUITE

L'ANCIENNE MAISON CHATAIN et ses Grands Magasins

Rue Saint - Nicolas, nº 20. S'adresser à M. GIRARD, rue de la Fidélité, ou à Me BRAC, notaire.

AYENDHE

Dans les environs de Saumur

Plusieurs Propriétés de rapport ET D'AGRÉMENT

Avec ou sans habitation, très beaux sites, chasse et pêche.

S'adresser à M. GIRARD, expert à Saumur, rue l'avée, nº 4.

A VENDRE

A Candes, par Montsoreau, près Saumur

Un Charmant Cottage

Ayant appartenu à Paul Saonière, le regretté romancier.

Cette déliciense propriété, d'une superficie d'environ 500 mètres, est située au bord de l'eau, au confluent de la Vienne et de la Loire.

Prix tout meublé: 10,000 fr.

S'adresser, pour tous renseignements et pour traiter, à Me PASQUIER, notaire à Montsoreau. et, pour visiter, à BERTHELOT, maçon à Candes.

La Nationale

C'e d'Assurances contre l'incendie et sur la vie Assurances

Vie entière, Mixte, Terme fixe RENTES VIAGERES

S'adresser à M. H. CESBRON, agent général, rue de l'Ancienne-Messagerie, 9.

A LOUER

UN JARDIN AVEC petit PAVILLON

Bien affruité et en plein rapport, rue de l'Abattoir. S'adresser à M''e JUSSEAUME, rue d'Alsace, 1.

A CEDER

Magasin d'Epicerie et Mercerie

Très bonne clientèle.

S'adresser à M. H. FOURRIER, rue Nationale, 21, à Saumur.

SE 11

de R

enfin

poire

nées,

Romb

LES TU

53 [

Bagal

conte

ne se

tance

ils se

viatio

gifles

On

produ

maire

rélé?

espri

cette

Des .

quelo

prob

passe

SOD,

inflig prote

n'eus

à bre

les po prime la lib

l'ord lions toyer

dans nistr

men tenti

lagr

Ses 2

(dan

Commodité, Économie

FAIRE SA LESSIVE

Sans Savon, sans Lessiveuse et sans Feu.

Elle peut être employée à l'eau froide ou chaude, à volonté. Elle détruit les germes des maladies contagieuses.

Elle adoucit les mains et les préserve des gerçures et des crevasses. Elle dispense de l'usage du savon et de tous produits chimiques.

Seul Dépôt: chez M. CHAUVEAU ÉPICERIE NOUVELLE

38, rue d'Orléans, 1, rue Beaurepaire, SAUMUR.

Entrepôt des Ardoisières de la Commission

D'ANGERS Vente en Gros et en Détail.

BASTARD - BREHIN Quai Saint-Nicolas, SAUMUR

BOIS DU MORD ET DU PAYS

RUE D'ORLÉANS, au coin de la RUE DACIER

Exposition des Articles de Pâques

Œufs en sucre et en chocolat, Bonbonnières, Œufs en satin et sparterie Grand assortiment de Vannerie fine. Porcelaines, etc. Dernières créations de l'Art Parisien

PAINS D'ÉPICES GUILLOUT PRIMEURS. - Artichauts, Endives, Pommes de terre, Radis, etc.

Jambons d'York, 🍱 qualité, le 1/2 kil. 1-40. Entier, 1/2 kil. 1-30 Saucisses de Strasbourg, Saucissons de Lyon, Arles et Bretagne.

Beurre de Bretagne pour la table et la cuisine, les Mardis et Vendredis

LIBRAIRIE DE FIRMIN-DIDOT ET Ci", PARIS 56, Rue Jacob, 56,

JOURNAL DE LA FAMILLE, 12 PAGES IN-4°

Sous la direction de Mme EMMELINE RAYMOND S: SUPPLEMENT LITTÉRAIRE, AVEC PAGINATION SPÉCIALE, CONSACRÉ A DES ROMANS ILLUSTRE

Saumur, imprimerie Paul Godet.

NOUVEAUTES DE DE LA SAISON

Affaires considérables vendues très bon marché

NOMBREUSES OCCASIONS AU COMPTOIR DES TISSUS POUR ROBES, COSTUMES, BLOUSES ET CORSAGES Pour inaugurer la NOUVELLE SAISON, les Magasius de LA GLANEUSE offriront à leurs Clieutes, les Lundi 4 er et Samedi 6 Avril, de magnifiques Bouquets de VIOLETTES DE NICE.

26 litres pour 25

Livraison à domicile par 6, litres.

Vin rouge 35 c. le litre. — Vin blanc 45 c. le litre.

dalgré la hausse persistante sur les

P. ANDRIEUX, 28 et 30, Rue S-Jean, Saumur.

Maison de confiance la plus importante de la région vendant à droits réduits. — Entrepôt direct Produits Alimentaires Félix POTIN.

Vins, mes achats antérieurs me permettent encore de vendre un très bon Vin rouge des coteaux de Saumur. Je défie toute concurrence pour la qualité de mes Vins. P. ANDRIEUX.

Certifié par l'imprimeur soussigné.

Vu par nous, Maire de Saumur, pour légalisation de la signature du Gérant, Hôtel-de-Ville de Saumur 1895

LE MAIRE,

laut